



Appel à projets pour le soutien à des actions visant à accompagner vers l'emploi et développer la qualification des jeunes de 18 à 30 ans diplômés à partir de BAC +2 de l'enseignement supérieur

I. Contexte :

Le Conseil départemental du Val d'Oise mène une politique volontariste en matière d'égalité des chances et d'insertion professionnelle à destination des jeunes, qu'ils soient peu ou pas qualifiés ou jeunes diplômés, en soutenant les actions du territoire et en développant des dispositifs en faveur des jeunes en insertion, parmi lesquels on peut citer la création dès 2011 du dispositif « Entrée dans la vie active » (EVA) ou encore le Prix de l'égalité des chances depuis 2012.

La pandémie de la COVID 19 entraîne une crise économique inédite par sa brutalité comme son ampleur qui risque de renforcer les difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes valdoisiens.

Aussi, en complément des dispositifs existants dont il poursuivra la mobilisation, par délibération du 25 septembre 2020, le Département du Val d'Oise a décidé d'engager un plan de relance en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens afin d'amortir les effets de la crise sur ces derniers, se décomposant en six volets complémentaires.

L'un des axes de ce plan concerne ainsi le renforcement du soutien à des actions d'accompagnement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail, objet du présent appel à projets.

Le Val d'Oise est un département jeune avec 19.3% de jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit 1.7 point de plus que la moyenne nationale¹ (17.6% de jeunes âgés de 15 à 29 ans en France) et compte un taux de chômage des moins de 25 ans plus élevé que la moyenne régionale (15% en Val d'Oise contre 12% pour la Région Ile de France)². Aussi, il apparaît nécessaire de développer dès à présent des actions qui répondent aux nouveaux enjeux générés par la crise économique et sociale, en vue d'accompagner l'insertion des jeunes vers l'emploi.

Les promotions de jeunes diplômés bac +2 à bac +5 rentrant sur le marché du travail vont être particulièrement touchées par la dégradation du marché de l'emploi mais aussi par les conditions de finalisation de leurs études. Pour beaucoup, le stage de fin d'étude ne s'est en effet pas déroulé dans de bonnes conditions, ne leur permettant pas d'affiner leur projet professionnel et d'enrichir leur Curriculum Vitae (CV).

Ce contexte va d'accroître les difficultés d'insertion de certains jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui faute de réseaux ou des bonnes méthodes dans leurs démarches de recherche d'emploi, risquent de ne pas à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences et d'avoir un sentiment de « déclassement » professionnel, une perte de confiance en soi ou encore un découragement qui pourraient les conduire à la précarité et à un isolement social.

¹ Source : Insee, RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

² Demandeurs d'emplois de Catégorie A – premier trimestre 2020



II. Objet de l'Appel à projets :

L'appel à projets a pour objectif de soutenir des actions visant à accompagner vers l'emploi et favoriser la qualification des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, à partir de Bac +2 et âgés de 18 à 30 ans, par le biais d'un accompagnement global.

Les actions présentées dans le cadre de cet appel à projets doivent permettre que la période de recherche d'emploi, après l'obtention d'un diplôme, ne soit pas propice au découragement pour les jeunes mais, à l'inverse, une période de mobilisation et de travail autour d'un projet professionnel permettant le développement de compétences qui pourront ensuite être valorisées auprès des employeurs.

L'objectif est de permettre aux jeunes diplômés de trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences.

III. Types d'actions visées :

L'appel à projets vise des actions d'accompagnement individuel et le cas échéant collectif des jeunes diplômés vers l'emploi permettant le développement des compétences et savoir-être requis pour accéder au monde professionnel, par exemple les actions de coaching, de parrainage, de confiance en soi, d'aide et d'accompagnement à la recherche d'emploi et au développement des réseaux professionnels, de remobilisation par l'entreprenariat, ainsi que de développement des compétences par des phases de stage en entreprise et/ou d'activités d'utilités sociales.

Seront examinées avec intérêt les actions permettant développer de nouvelles compétences en parallèle de l'accompagnement à l'emploi évoqué ci-avant ; en créant notamment des parcours d'accompagnement pluriels laissant la possibilité pour les jeunes diplômés de s'investir dans des missions d'utilité citoyenne, d'expérimenter des périodes de mise en situation professionnelle (dans le cadre de stages notamment) ou des séjours à l'étranger.

L'accompagnement proposé dans le cadre des actions devra être adapté et individualisé en fonction du projet professionnel de chaque jeune et s'inscrire dans une logique de parcours.

IV. Public concerné

Le public cible de l'appel à projets sont les jeunes valdoisiens de 18 à 30 ans diplômés de l'enseignement supérieur (Bac +2 et au-delà) rencontrant des difficultés dans le cadre de leur insertion professionnelle.

V. Contenu de la candidature :



Les candidatures devront présenter les mentions suivantes :

- Titre de l'action
- Nom, prénom et coordonnées de la personne en charge du projet
- Présentation des objectifs généraux et opérationnels de l'action
- Présentation de l'action et des modalités d'accompagnement des jeunes
- Calendrier et durée de l'action
- Nombre de jeunes potentiellement accompagnés
- Modalités de financement : La structure présentera un budget prévisionnel de l'action sur 1 an, en ressources et en dépenses et en précisera les cofinancements qu'elle entend mobiliser
- Personnel dédié : nombre et qualification
- Modalités d'évaluation de l'action
- Le montant de la subvention espérée dans le cadre de cet appel à projet.

VI. Suivi et évaluation de l'action :

Un bilan et un comité de pilotage intermédiaire seront réalisés au bout de 6 mois à l'initiative du porteur de projet afin de suivre la progression des différentes actions.

Un bilan final de l'action sera adressé aux services du Conseil départemental au maximum trois mois après la fin de l'action. Ce bilan qualitatif et quantitatif permettra notamment de présenter le nombre de jeunes accompagnés, la durée de leur accompagnement, les suites données (sortie en emploi : CDD, CDI, en formation, motifs de sortie du dispositif) et d'expliquer les écarts qui auront pu survenir.

VII. Les modalités d'étude des dossiers :

Les projets feront l'objet d'une étude par la Direction Jeunesse Prévention et Sécurité, qui se réserve la possibilité de demander des précisions. Les porteurs de projets pourront le cas échéant être auditionnés.

Les projets retenus seront présentés pour approbation de la Commission Permanente ou de l'Assemblée départementale.

Les projets pourront se dérouler entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Les projets seront financés dans la limite des disponibilités budgétaires du Département. Les montants des subventions du Conseil Départemental seront prévisionnels dans la mesure où ils pourront, in fine, varier en fonction des réalisations.

VIII. Porteurs de projet :

Le présent appel à projets est ouvert aux associations et aux collectivités territoriales.



IX. Les modalités de transmission des candidatures et calendrier de l'appel à projets :

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature avant le 26 octobre 2020 à 17h00 :

- par courriel à cette adresse : katline.cook@valdoise.fr (un accusé de réception leur sera alors adressé).
- Ou le déposer à la Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité du Conseil départemental du Val d'Oise au 2, avenue du Parc à Cergy.

Le Conseil départemental du Val d'Oise se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projet la semaine du 23 au 27 novembre 2020.

X. Les modalités de réponse du Conseil départemental

La Direction Jeunesse Prévention et Sécurité, à la suite du vote de l'Assemblée départementale ou de la Commission Permanente, fera parvenir à chaque porteur un courrier ou courriel de réponse.

XI. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser par téléphone ou courriel l'adresse suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité
Mission Autonomie et Insertion des Jeunes
2, avenue du Parc
CS20201 CERGY
95 032 CERGY PONTOISE CEDEX

Tel : 01 34 25 35 96

Fax : 01 34 25 38 38

Mail : katline.cook@valdoise.fr